



LA DSN AVEC SOCIEL.NET

DERNIERE MISE A JOUR: le 22 octobre 2015

NORME DSN Phase 2

Guillaume informatique est signataire de la charte éditeur : Labellisation officielle de l'Administration pour le traitement de la DSN



« Se former, c'est préparer demain »

Guillaume Informatique - Assistance Sociel.net : hotline@sociel.net

Date	Mise à jour du document	
01/06/15	Création du document	DSN Phase 2
06/10/15	Evolutions v 2.0.35.0	
19/10/15	Evolutions v 2.0.35.2	



SOMMAIRE

PR	REAMBULE	4
Α.	. LES PRE-REQUIS	5
	Dans la fiche Organismes (Module Paie / Parametrage - Organismes)	5
	Dans la fiche Entreprise (Module Gestion / Entreprises)	
	Dans la fiche Etablissement (Module Gestion / Etablissements)	
	Dans La fiche Salarie (Module Gestion / Salaries)	
	Dans La Fiche Contrat de Travail (Module Gestion / Contrats de Travail)	
	Dans la Table des codifications (Module Outils, Parametrage/Table des Codifications)	
	AUTRES	
В.	. SPECIFICITES LIEES A LA DSN	10
	EES CHANGEMENTS DE SITUATION	10
	L'Enregistrement des Modifications	10
	Liste des Modifications	11
	© ELEMENTS DE SALAIRE AVEC PERIODE DE RATTACHEMENT	12
	Régularisation de Paie	
	Primes, Gratifications et Indemnités	
	Liste des Régularisations et Primes	
	VALIDATION AUTOMATIQUE DES BULLETINS DE PAIE	14
	LES ARRETS DE TRAVAIL	14
	LES FINS DE CONTRAT	15
	LES VERSEMENTS AUX ORGANISMES	16
c.	. LE PARAMETRAGE DE LA DSN (MENU PAIE / DSN)	17
	NATURE ET TYPE DE LA DECLARATION	17
	Mois declare	18
	ETABLISSEMENT	18
	Salarie	18
	DECLARATION FRACTIONNEE	18
	CADRE ETABLISSEMENT-SALARIE	
	PARAMETRAGE	
	Emetteur – contact	
	🏂 Montant – taux	
	♥ Valeurs par défaut	
	NE PAS RENUMEROTER LES DECLARATIONS	
	TEST / REEL	
	PHASE	
D.	. GENERATION DU FICHIER	22
	GENERER LE FICHIER DSN	22
	Module PAIE Module PAIE	
	Module GESTION	
	Module SAISIE	23





	COMPTE-RENDU DU TRAITEMENT	23
	ENREGISTRER LE FICHIER GENERE	
Ε.	. L'EDITEUR DADS-U	25
	Precision sur le format du fichier DSN	25
	L'OUTIL EDITEUR DADS-U	26
	CONTROLE DES DONNEES PAR L'EDITEUR DADS-U	
	Version Imprimable	28
F.	. CONTROLE DES DONNEES PAR LE PROGRAMME DE CONTROLE NET ENTREPRISES	30
	Télécharger le programme de contrôle DSN	30
	Utiliser le programme de contrôle DSN	31
G.	. GESTION DES ANOMALIES	32
	Les Anomalies avant la génération	32
	Les Anomalies au moment de la génération	



PREAMBULE

La Déclaration Sociale Nominative dite DSN est un projet majeur basé sur une volonté de simplification des démarches administratives pour les entreprises, qui va remplacer, à terme, toutes les déclarations sociales.

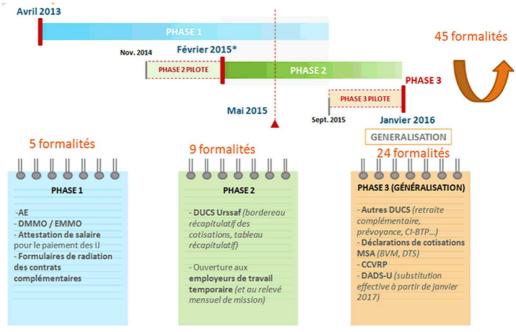
La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et la transmission dématérialisée de signalements d'événements. Sa mise en route se déroule en trois phases progressives.

Dans sa première phase de mise en place démarrée en avril 2013 et active jusqu'en septembre 2015, les entreprises peuvent transmettre la DSN en remplacement de 4 déclarations :

- l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières (DSIJ) ;
- l'attestation employeur destinée à Pôle emploi (AE);
- la déclaration et l'enquête de mouvements de main d'œuvre (DMMO et EMMO) ;
- la radiation des contrats groupe pour les contrats en assurance complémentaire et supplémentaire.

La phase 2 active depuis mars 2015 inclut de nouvelles déclarations comme les DUCS URSSAF ou celles concernant les employeurs de travail temporaire. Cette phase se terminera en décembre 2015.

La phase 3 et dernière prévue sera mise en route pour la partie test avec clients pilotes dès septembre 2015 et sera la version définitive mise en place en janvier 2016. Elle prévoit donc le remplacement des autres DUCS (Retraite, prévoyance, ...), des déclarations MSA, de la DADS-U en remplacement de la déclaration attendue en janvier 2017, ...



L'envoi de la DSN mensuelle est contraint par une date limite de réception par les points de dépôt qui est située au 5 du mois pour les entreprises mensualisées soumises à cette échéance pour la DUCS et au 15 du mois pour les autres. L'heure limite du dépôt de la DSN le jour d'échéance est la même que celle de la DUCS Urssaf substituée, à savoir 12h (midi).

Les déclarations « annule et remplace » pour DSN mensuelles sont admises uniquement jusqu'à la date butoir de la DSN (5 ou 15) retenue pour l'entreprise. Au-delà de cette date, les rectifications sont à opérer dans les paies des mois suivants et donc figureront dans une DSN ultérieure.

Les signalements d'événements (p. ex. une rupture de contrat de travail) sont à adresser dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de leur connaissance par l'employeur, sauf pour les cas des indemnités journalières subrogées, transmises avec la DSN mensuelle.



LES PRE-REQUIS Α.



筝 DANS LA FICHE ORGANISMES (MODULE PAIE / PARAMETRAGE - ORGANISMES)

Dans la fiche Organisme du module Paie renseigner sur les organismes de retraite, prévoyance et mutuelle :

- le Type : Caisse de retraite, Prévoyance, Prévoyance Société d'assurance ou Mutuelle
- et pour chaque localité: le Code Interne: selon la table des codes que vous trouverez sur http://www.net-entreprises.fr/html/nomenclatures-dsn-p2v1.htm

Par exemple: pour l'AG2R, le code interne est G001; pour l'IRCEM Retraite, le code interne est A155.

Pour ce qui concerne l'organisme URSSAF, les codes type personnel doivent être à jour et rattachés aux rubriques de paie concernées. Le bordereau de cotisations édité par SOCIEL.Net doit être conforme à celui attendu par l'URSSAF pour que la déclaration des cotisations dans la DSN phase 2 respecte le cahier des charges.

Toujours pour ce qui concerne l'URSSAF, le No de SIRET de votre entité régionale est obligatoire en phase 2. Vous pouvez retrouver le vôtre en cliquant sur le lien ci-dessus.

🟠 DANS LA FICHE ENTREPRISE (MODULE GESTION / ENTREPRISES)

Dans la fiche Entreprise du module Gestion, le dernier No de déclaration d'une DSN événementielle est mémorisé dans le cadre déclarations sociales dans l'onglet Informations complémentaires.

Si des déclarations événementielles ont déjà été transmises sur net-entreprises, il faut renseigner ici le dernier numéro utilisé.

Déclarations sociales		
Demière déclaration DNAC n°:	0	Demière déclaration DSN évènementielle n° : 0

Une DSN événementielle est une déclaration concernant le signal de fin de contrat, d'arrêt de travail ou de reprise suite à un arrêt de travail.

🏠 DANS LA FICHE ETABLISSEMENT (MODULE GESTION / ETABLISSEMENTS)

Dans la fiche Etablissement du module Gestion, renseigner les informations utilisées pour la DADS-U, elles se trouvent principalement dans l'onglet Paramétrages.

Si l'établissement n'est pas concerné par la DSN, cochez la case Etablissement non concerné tout en bas de l'écran.

Sinon:

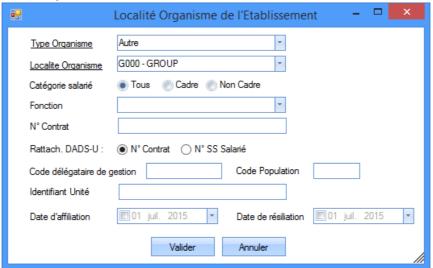
Paramétrage organismes (Onglet Paramétrages / Cadre Localités Organismes de l'Etablissement) :

Dans la fiche Etablissement du module Gestion, vous devez faire le lien entre les organismes destinataires de la déclaration et l'entreprise et son ou ses établissement(s) lié(s). Pour cela, il faut renseigner dans l'onglet Paramétrage et dans le cadre Localités Organismes de l'Etablissement les informations nécessaires.

Ce paramétrage sert également pour la déclaration DUCS-EDI, l'édition des attestations de salaire AGRR et CHORUM.



En cliquant sur le bouton Définir, la fenêtre de saisie suivante s'affiche :



Champ	Commentaire
Type Organisme	Sélectionner le type de l'organisme à paramétrer. Plusieurs choix possibles :
	URSSAF, ASSEDIC (Pôle Emploi), Caisse de retraite, Prévoyance, Prévoyance
	Société d'assurance, Mutuelle et Autres.
Type Organisme :	Partie commune à tous les types
Localité Organisme	Choisir la localité. Par défaut ne s'affichent que les localités affectées au type d'organisme sélectionné précédemment. Le libellé est composé du code interne de la localité, s'il est renseigné puis du nom de la localité. (Cf. <u>A. Dans la fiche Organismes</u>).
Catégorie salarié	Choisir la catégorie de salariés concernés par cet organisme. S'il est commun
	aux cadres et non cadres, cocher Tous .
Fonction	Choisir éventuellement la fonction liée à cet organisme. Une seule fonction peut être paramétrée. Si l'organisme est commun à toutes les fonctions suivant le type de catégorie, ne rien saisir dans ce champ.
N° Contrat	Saisir le No de contrat fourni par l'organisme.
Type Organisme :	Caisses de retraite
Rattachement DADS-U	Indiquer ici le No de rattachement à fournir dans la DSN, conformément aux instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié.
Rattachement DADS-U Identifiant Unité	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne
	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne (Cf. A. Dans la fiche Organismes).
	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne
Identifiant Unité	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne (Cf. A. Dans la fiche Organismes).
Identifiant Unité Type Organisme :	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne (Cf. A. Dans la fiche Organismes). Prévoyance, Mutuelle, Saisir le code population défini dans le contrat auquel le salarié est rattaché. Les valeurs de code sont fournies par l'organisme de prévoyance et sont à
Identifiant Unité Type Organisme : Code Population	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne (Cf. A. Dans la fiche Organismes). Prévoyance, Mutuelle, Saisir le code population défini dans le contrat auquel le salarié est rattaché. Les valeurs de code sont fournies par l'organisme de prévoyance et sont à renseigner seulement sur sa demande.
Identifiant Unité Type Organisme: Code Population Date d'affiliation	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne (Cf. A. Dans la fiche Organismes). Prévoyance, Mutuelle, Saisir le code population défini dans le contrat auquel le salarié est rattaché. Les valeurs de code sont fournies par l'organisme de prévoyance et sont à renseigner seulement sur sa demande. Saisir la date d'effet du contrat de prévoyance ou de mutuelle. Indiquer la date de résiliation du contrat de prévoyance ou de mutuelle pour
Identifiant Unité Type Organisme : Code Population Date d'affiliation Date de résiliation	instructions de l'organisme, soit le N° de contrat saisi précédemment, soit le N° SS du salarié. Identifiant de l'organisme s'il est différent de celui défini dans le code interne (Cf. A. Dans la fiche Organismes). Prévoyance, Mutuelle, Saisir le code population défini dans le contrat auquel le salarié est rattaché. Les valeurs de code sont fournies par l'organisme de prévoyance et sont à renseigner seulement sur sa demande. Saisir la date d'effet du contrat de prévoyance ou de mutuelle. Indiquer la date de résiliation du contrat de prévoyance ou de mutuelle pour cette localité.

Les Organismes de type "Autres" ne sont pas concernés par la déclaration DSN.



Contact :

- Dans la fiche *Etablissement* du module *Gestion*, renseigner le **Contact Emetteur DADSU-DSN** dans l'onglet *Paramétrage des éditions* :

Pour cela, il faut cliquer sur le bouton du cadre **Contacts Etablissement** et renseigner les informations demandées en choisissant le type de contact "*Emetteur DADSU-DSN*" : les champs civilité, nom et prénom ainsi que la fonction, les numéros de téléphone, de fax et l'adresse mail sont obligatoires.

- Pour les déclarations événementielles concernant les arrêts de travail, le paramétrage du **Contact Emetteur DSIJ** est obligatoire. Le type du contact est "*Emetteur DSIJ*" et les champs civilité, nom et prénom ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse mail sont obligatoires.

Autres points :

- L'établissement siège doit être paramétré au niveau de la fiche Entreprise dans le cas où il existe plusieurs établissements pour une entreprise.
- Le RIB "Salaires Prestataires" est obligatoire en cas de télérèglement ou de prélèvement pour le paiement des cotisations ou en cas de subrogation de salaire pendant les arrêts de travail.
- L'adresse e-mail de l'établissement siège est obligatoire.
- L'adresse e-mail de l'établissement désigné destinataire du Compte Rendu d'Exploitation est obligatoire.
- Le code APE des établissements doit être sur 5 caractères (4 chiffres et 1 lettre).

🚨 DANS LA FICHE SALARIE (MODULE GESTION / SALARIES)

Dans la fiche Salarié du module Gestion, renseignez :

- L'adresse;
- Les date, ville et pays de naissance ainsi que la nationalité;
- Le No d'affiliation au régime général du salarié (SS ou MSA). S'il n'est pas connu saisir obligatoirement le code sexe (1 ou 2), puis les informations connues (année de naissance sur 2 caractères, mois). Compléter ensuite par des 9 pour atteindre 13 caractères au total. Par exemple : 199999999999, 26511999999999. La clé n'est pas nécessaire. Le No d'affiliation au régime général doit être celui du salarié et non celui de la personne qui couvre ses frais médicaux.

Précision sur le No d'affiliation au régime général.

Lorsqu'il n'est pas connu, un Numéro Technique Temporaire (NTT) est attribué au salarié. Il permet aux services DSN d'identifier de manière unique le salarié déclaré.

Il est composé du code sexe de la personne (1 ou 2), suivi du SIREN de l'entreprise et d'un identifiant unique et pérenne de l'individu dans l'entreprise (No de matricule du salarié dans l'entreprise).

DANS LA FICHE CONTRAT DE TRAVAIL (MODULE GESTION / CONTRATS DE TRAVAIL)

Dans la fiche *Contrat de travail* du module *Gestion*, renseignez :

- Le profil;
- Les codes motifs de début et de fin de période d'activité ;
- Le type/nature et l'intitulé du contrat ;
- Le motif de recours à un CDD;
- La fonction définie dans la période d'activité au niveau de l'onglet Paramètres DADS-U/EDI;
- Les champs de l'onglet **Paramètres DADS-U/EDI** (code convention collective, statut catégoriel, ...) si les paramètres par défaut ne sont pas définis (cf. § C. Valeurs par défaut).



Pour consulter les primes ou les rappels de salaire, deux boutons, placés dans le cadre **Régularisations de salaire** permettent d'en afficher le détail (cf. § <u>B. Eléments de salaire avec période de rattachement</u>).

Ces informations servent également aux déclarations CPAM et DSIJ (version EDI) et AE-Demat (aussi appelée DNAC, version EDI des attestations Pôle Emploi).

Précision sur deux champs importants dans la déclaration :

- La date prévisionnelle de fin de contrat :

La date de fin de contrat est obligatoire en cas de contrat à durée déterminée. Dans certains cas particuliers, la date n'est pas connue et n'est donc pas saisie en date de fin de contrat. Le champ **Date de fin prévue** doit être utilisé pour indiquer la date approximative de fin, elle n'aura pas d'incidence sur le calcul du bulletin de paie.

Ce champ est également important dans la déclaration de fins de contrat et pour certains motifs de départ concernant la rupture anticipée de contrats à durée déterminée. En effet, la date de fin initialement prévue doit être déclarée, c'est donc ce champ qui permet de l'indiquer.

- Les contrats "Variables" :

Les notions d'heures contractuelles ou de salaire de référence sont des informations obligatoires dans la déclaration mais absentes pour les contrats paramétrés en temps de travail variable. La saisie de l'**Horaire mensuel théorique** est devenue obligatoire.

Pour une DSN de type 02 (signalement de fin de contrat), le **Motif de rupture** est obligatoire. Il débloque l'accès à l'onglet **Pôle Emploi** qui permet de saisir les informations nécessaires au remplissage de l'attestation employeur.

DANS LA TABLE DES CODIFICATIONS (MODULE OUTILS, PARAMETRAGE/TABLE DES CODIFICATIONS)

Les codes DADS-U pour les codifications "standard" sont pré renseignés sur les tables de codifications suivantes.

ATTENTION : si vous avez créé vous-même un code dans l'une de ces tables, vous devez vous assurer que vous avez bien renseigné la zone Code DADS-U.

Civilité

Depuis la lettre circulaire du 21/02/2012 du premier ministre, le code DADS-U de la table a été modifié pour que "Mme" et "Mlle" aient la même valeur "02". Pour information, le code "Mr" a le code 01.

• Code INSEE Profession:

NB: le code INSEE ou code Profession doit avoir un code DADS-U sur 4 caractères (3 chiffres et 1 lettre).

- Convention Collective
- Droit du travail
- Motif début de période d'activité / Motif Fin de période d'activité
- Modalité de l'activité
- Statut catégoriel
- Type /Nature du contrat
- Intitulé du contrat de travail :

Cette table complète la table Nature du contrat de travail.



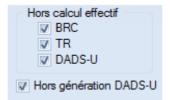
AUTRES

• Désactiver tous les profils de paie que vous n'utilisez pas

Dans le module *Paie*, option *Paramétrage_Profils*, double cliquez sur chaque profil de paie que vous n'utilisez pas pour décocher la case **Utilisation** puis **Enregistrer et fermer**.

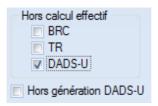
Contrat de travail et profils ne devant pas être déclarés

Si un profil de paie concerne des contrats de travail qui ne doivent pas être déclarés dans la DSN, il faut cocher la case **Hors génération DADS-U** dans le module *Paie*, option *Paramétrage_Profils*.



Dans ce cas-là, les cases concernant le calcul de l'effectif doivent impérativement être cochées.

Si un profil de paie concerne des contrats de travail qui ne doivent pas être décomptés dans les effectifs DSN, il faut cocher la case **Hors calcul effectif DADS-U** module *Paie*, option *Paramétrage_Profils*.



Salariés archivés

Les salariés archivés sont pris en compte lors de la génération de la DADS-U si ceux-ci ont eu des bulletins de paie dans la période de référence.



В. **SPECIFICITES LIEES A LA DSN**



LES CHANGEMENTS DE SITUATION

Toute modification dans les données de référence transmises dans une DSN doit faire l'objet d'une déclaration de changement ou de correction dans la DSN suivante.

Ainsi certains champs dans les fiches *Etablissement*, *Salarié* ou *Contrat de travail* (module *Gestion*) se retrouvent associés au pictogramme upictogramme qui permet de reconnaître les modifications qui feront l'objet d'une déclaration spécifique dans la DSN.

L'ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS

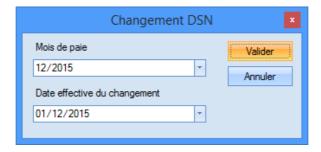
Vous trouverez ci-dessous la liste des champs provoquant une historisation des modifications :

Champ	Commentaire
Fiche	Etablissement
Régime Local Alsace-Moselle	Pour la déclaration des changements de contrat (S21.G00.41.010).
Horaire mensuel	Pour la déclaration des changements de contrat (S21.G00.41.022).
Localité Organisme	Pour déclarer les changements liés aux organismes de prévoyance
	(S21.G00.72). (unité de gestion - délégataire)
Fiche	Salarié
Nom de jeune fille	Changements Individu (S21.G00.31.009).
Prénom	Changements Individu (S21.G00.31.010).
Date de naissance	Changements Individu (S21.G00.31.011).
No régime général	Changements Individu (S21.G00.31.008).
Fiche	Contrat de travail (S21.G00.41 : Changements contrat de travail)
Date d'embauche	Pour la déclaration du changement de la date d'embauche (41.021)
Type/Nature de contrat	Pour la déclaration du changement de nature de contrat (41.004).
Intitulé de contrat	Pour la déclaration du changement de dispositif politique (41.005).
Motif de recours à un CDD	Pour la déclaration du changement de motif du CDD (41.016).
Temps de travail	Pour la déclaration du changement de modalité du contrat (41.008).
Durée de travail	Pour la déclaration du changement de l'horaire contractuel 41.007).
Salaire	Pour la déclaration du changement de rémunération (41.009).
Convention collective	Pour la déclaration du changement de CCN (41.011).
Statut catégoriel	Pour la déclaration du changement de statut conventionnel (41.002).
Code INSEE	Pour la déclaration du changement de code profession (41.019).

La modification de ces champs provoquera l'affichage d'une fenêtre de confirmation au moment de l'enregistrement de la fiche.



Cette confirmation, vous permet de choisir le mois de déclaration du changement (**Mois de paie** proposé) ainsi que la **Date effective du changement**.



Le **Mois de paie** doit être celui qui prendra en compte les modifications au moment de la génération des bulletins de paie :

- Une modification faite juste avant la génération des paies doit être rattachée au mois de paie en cours;
- Une modification réalisée après la génération des paies doit être rattachée au mois de paie suivant.

La **Date effective du changement** reste toujours la date réelle du changement de situation. Pour un même champ modifié plusieurs fois et rattaché à un même mois de paie, seule la dernière modification en date sera déclarée dans la DSN.

Une information qui n'a jamais été transmise dans une DSN précédente n'a pas besoin d'être historisée.

LISTE DES MODIFICATIONS

Que ce soit dans les listes Etablissement, Salarié ou Contrat de travail ou dans les fiches de ces derniers, le bouton DSN modifs.

permet d'accéder à la liste des modifications historisées. Les données historisées sont modifiables

Supprimer la sélection

(directement dans la liste) ou supprimables (par le bouton



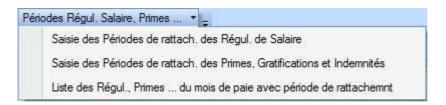


ELEMENTS DE SALAIRE AVEC PERIODE DE RATTACHEMENT

Chaque élément de paie qui ne correspond pas strictement à l'échéance de paie doit être signalé dans la DSN avec sa période de rattachement.

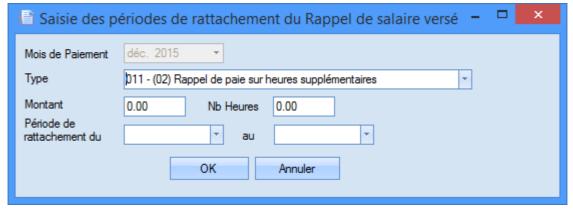
Ainsi dans le module *Paie*, option *Données mensuelles*, un bouton dans la barre de menu afin de définir les périodes de rattachement des montants.

Hormis pour la liste des régularisations et primes, le montant de rappel ou de la prime doit être saisi dans la liste des données mensuelles et la ligne doit être sélectionnée avant de choisir l'une des options de saisie proposées par ce bouton.



REGULARISATION DE PAIE

L'option Saisie des Périodes de rattach. des Régul. de Salaire donne accès à la fenêtre suivante :

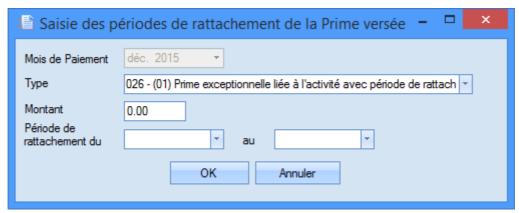


Champ	Commentaire
Mois de paiement	Mois de déclaration du montant versé, par défaut le mois de paie en cours.
Туре	Défini le type de régularisation de salaire :
	- 002 - (01) Rappel de paie sur évolution de salaire ;
	- 011 - (02) Rappel de paie sur heures supplémentaires ;
	- 002 - (03) Autre rappel de paie ;
	- 002 - (04) Rappel de paie suite à une absence.
Montant	Saisir le montant du rappel.
Nb Heures	En cas de rappel sur des heures supplémentaires, ce champ s'affiche pour
	définir le nombre d'heures régularisées.
Période de rattachement	Saisir les mois couvrants la période à laquelle la prime se rattache.
	La période ne peut pas inclure un mois postérieur au mois de paie en cours.



PRIMES, GRATIFICATIONS ET INDEMNITES

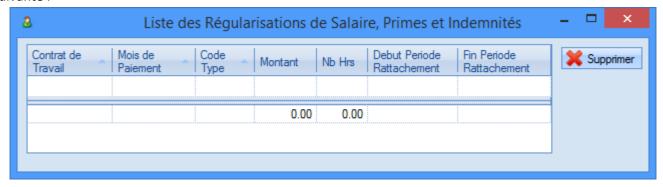
L'option *Saisie des Périodes de rattach. des Primes, Gratifications et Indemnités* donne accès à la fenêtre suivante :



Champ	Commentaire
Mois de paiement	Mois de déclaration du montant versé, par défaut le mois de paie en cours.
Туре	Défini le type de prime versée :
	- 026 - (01) Prime exceptionnelle liée à l'activité avec période de rattachement
	spécifique ;
	- 027 - (02) Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique ;
	- 029 - (04) Prime liée au rachat des jours de RTT avec période de
	rattachement spécifique.
Montant	Saisir le montant de la prime.
Période de rattachement	Saisir les mois couvrants la période à laquelle la prime se rattache.
	La période ne peut pas inclure un mois postérieur au mois de paie en cours.

LISTE DES REGULARISATIONS ET PRIMES

L'option *Liste des Régul., Primes ... du mois de paie avec période de rattachement* donne accès à la fenêtre suivante :



Ce tableau affiche toutes les lignes de régularisations et de primes avec période de rattachement saisies. Ceci permet un contrôle des informations qui seront transmises en DSN.



🗐 VALIDATION AUTOMATIQUE DES BULLETINS DE PAIE

Lorsque les informations contenues dans un bulletin de paie ont été déclarées dans une DSN mensuelle, il n'est plus possible de les modifier une fois l'échéance de déclaration passée. Ainsi, il est fortement déconseillé de regénérer lesdits bulletins après cette date.

Au niveau de SOCIEL.Net, cela se traduit par la validation automatique des bulletins de paie traités dans une DSN mensuelle. Les bulletins ne seront plus modifiables sans passer par une demande de suppression puis une regénération.

Lorsque l'échéance de déclaration est passée, nous vous conseillons de procéder soit à la clôture des bulletins, soit à la clôture mensuelle.

LES ARRETS DE TRAVAIL

Le signalement d'arrêts de travail doit se faire avec une DSN de nature 04 - Signalement Arrêt de travail (Cf C. Nature et type de déclaration). Ce signalement doit être envoyé dans les 5 jours ouvrés "suivant la prise de connaissance de l'événement par l'employeur" (source Cahier technique DSN Phase 2).

Pour SOCIEL.Net, le fichier se génère à partir des absences saisies dans le module SAISIE en option Saisie Congés, Absences.

Pour ce qui concerne strictement la DSN, les champs suivants sont importants (Se reporter au manuel utilisateur Attestations de salaire pour le descriptif des autres champs) :

Champ	Commentaire
Onglet Congés/Absences	
Salarié	Sélectionner le salarié concerné par l'absence.
Du au	Saisir la période d'absence. Seules les absences actives sur le mois de déclaration seront traitées en DSN (nature 01, 04 ou 05). La date de fin saisie renseignera la rubrique S21.G00.60.003 qui est la date de fin prévisionnelle de l'arrêt. A ne pas confondre avec la date de fin réelle qui, elle, est déduite de la date de reprise déclarée.
Туре	Choisir le code motif d'absence (table des codifications : Type Congés/absence). (S21.G00.60.001).
Contrats de travail	Cocher le(s) contrat(s) concernés par l'absence
Onglet Attestation de salaire	
Dernier jour travaillé (1)	Date du dernier jour de travail. (S21.G00.60.002).
Date de reprise (1)	Date de la reprise de travail. Ce champ doit impérativement être renseigné au retour du salarié, c'est lui qui permet de déclarer la fin de l'arrêt de travail dans la DSN mensuelle et ainsi de mettre à jour la base de Net-entreprises. Sans date de reprise, l'arrêt est toujours considéré comme "en-cours" sur le site et aucun signalement d'arrêt ne peut être envoyé par la suite. (S21.G00.60.010).
Туре	Type de reprise d'activité (S21.G00.60.011): MME ou MMI : Reprise à temps partiel / motif médical / Exclusive ou Initiale NRP : Non reprise RPE ou RPI : Reprise à temps complet, déclaration Exclusive ou initiale TPE ou TPI : Reprise à temps partiel / raison perso., Exclusive ou initiale /



Type (Suite)	A noter: La Reprise à temps partiel ou à temps complet : "Reprise à temps complet" est utilisé pour quelqu'un qui reprend le travail, sans réduction de son temps de travail initial, qu'il soit à 35 heures (temps plein) ou inférieur à 35h (temps partiel). Dans les autres cas il s'agit d'une reprise à temps partiel. Les termes "exclusive" et "initiale" ne sont utilisés que dans le cas d'une déclaration par EDI et n'ont pas d'incidence en DSN.	
Période subrogation (1)	Date de la période de subrogation demandée. (\$21.G00.60.005 et .006). En cas de subrogation, la déclaration du RIB de l'employeur est obligatoire. Cf. A. Dans la fiche Etablissement (\$21.G00.60.007 et .008).	
Maintien de salaire	Choisir le type de maintien de salaire appliqué sur le bulletin de paie. (S21.G00.60.004). NON : Pas de maintien de salaire INT : Salaire intégral maintenu PAR : Salaire partiel maintenu	
Date Accident du travail (1)	Date de l'accident du travail. (S21.G00.60.012).	

⁽¹⁾ Cocher la case pour activer la saisie de la date.

🚣 LES FINS DE CONTRAT

Le signalement des fins de contrat est réalisé avec une DSN de nature 02 - Signalement Fin du Contrat de travail (Cf <u>C. Nature et type de déclaration</u>). Ce signalement doit être envoyé dans les 5 jours ouvrés suivant la date de fin de contrat.

Pour SOCIEL.Net, le fichier se génère à partir de la liste des contrats se terminant dans la période choisie. Pour ce qui concerne strictement la DSN, les champs suivants sont importants :

Champ	Commentaire		
Onglet Informations générales			
Fin du contrat	Saisir la date réelle de fin du contrat. (S21.G00.62.001).		
Motif de rupture	Choisir dans la liste le motif de départ. (S21.G00.62.002).		
Date de fin prévue	Ce champ est obligatoire en cas de rupture anticipé d'un CDD.		
	(S21.G00.40.010).		
	Cf <u>A. Dans la fiche Contrat de Travail</u> .		
Onglet Pôle Emploi	Onglet Pôle Emploi		
Date du dernier jour travaillé payé Saisir la date du dernier jour réel de travail payé (S21.G00.62.006).			
Cadre réalisation du préavis	Saisir les dates et le type de chacune des périodes de préavis. Si le contrat		
	n'est pas concerné, saisir le code type 90 - Pas de clause de préavis		
	applicable. (S21.G00.63.001).		

Pour les autres champs, il faut renseigner tout ce qui concerne les conditions de départ du salarié et les motifs de fin de son contrat.



LES VERSEMENTS AUX ORGANISMES

La DSN phase 2 porte seulement sur les déclarations de cotisations URSSAF, le versement ne concerne donc que cet organisme.

Si vous réglez vos cotisations par un mode de paiement autre que le télérèglement, la DSN ne vas pas modifier le traitement actuel : la déclaration mensuelle ne contiendra que les cotisations, vous effectuez le règlement à part.

En cas de prélèvement ou de télérèglement, le bloc S21.G00.20 prévoit l'envoi de l'ordre de paiement directement avec la DSN.

Pour cela, il faut vérifier les paramètres suivants en fonction de votre situation :

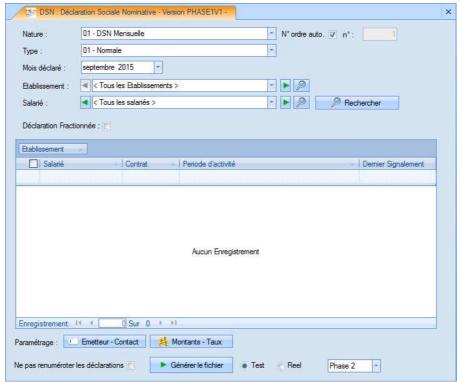
- Vous utilisiez l'option DUCS-EDI pour les déclarations URSSAF et le mode de paiement affecté à la localité URSSAF est le *Télérèglement* : vous n'avez rien à modifier, l'ordre de paiement se génèrera dans la DSN.
- Vous utilisiez l'option DUCS-EDI pour les déclarations URSSAF et le mode de paiement affecté à la localité URSSAF n'est pas le *Télérèglement* : vous devez modifier le paramétrage de la localité pour mettre le choix *Prélèvement*.
- Vous n'utilisiez pas l'option DUCS-EDI et vous payez par prélèvement : Dans le module *Paie*, en option
 Effectuer une déclaration, il faut vérifier que le mode de paiement de la localité URSSAF soit bien le code utilisé pour le prélèvement.
- Vous n'utilisiez pas l'option DUCS-EDI et vous payez par télérèglement :
 - Un type de paiement spécifique pour le télérèglement doit être créé dans le module Outils,
 Paramétrage, en option Table des codifications. Il est impératif que ce type de règlement ait la mention Télérèglement cochée dans le cadre Module règlement;
 - Dans le module *Paie*, en option *Effectuer une déclaration*, il faut affecter ce type de paiement à la localité URSSAF.

Dans tous les cas, il faut que le RIB de l'établissement soit paramétré dans le module *Gestion*. Ce RIB doit être affecté aux *Paies Prestataires*.



C. LE PARAMETRAGE DE LA DSN (MENU PAIE / DSN)

Dans l'option **DSN** du module **PAIE**, complétez les éléments suivants :



NATURE ET TYPE DE LA DECLARATION

Choisir:

- la Nature de la déclaration selon le fichier à générer :
 - o 01 pour déclarer une DSN mensuelle
 - o 02 pour signaler une fin de contrat de travail
 - o 04 pour signaler un arrêt de travail
 - 05 pour signaler une reprise suite à un arrêt de travail (MME RPE TPE puis MMI RPI et TPI à partir de la v 2.0.32.0)
 - o 06 pour une reprise d'historique (déclarations de mois antérieurs au mois d'échéance, utilisé pour les déclarations événementielles afin de fournir l'historique des 3 à 12 mois de salaire non envoyés dans une précédente DSN de type mensuel. Le fichier se génère mois par mois).

• le Type de déclaration :

- o 01 par défaut, déclaration normale
- o 02 "Normal Néant" doit être utilisé pour déclarer un mois normal sans salarié
- o 03 "Annule et remplace intégral" : concerne des corrections à faire dans une précédente déclaration de type "Normal" acceptée
- o 04 "Annule" pour annuler une précédente déclaration de type "Normal" acceptée et seulement pour des déclarations de nature 02, 04 ou 05 (Signalements d'événements)
- o 05 "Annule et remplace néant" : concerne des corrections à faire dans une précédente déclaration de type "Normal néant" acceptée



• No Ordre auto. par défaut la case est cochée pour calculer automatiquement le numéro d'ordre.

En cas de DSN mensuelle, le numéro est par défaut à 1.

En cas de DSN événementielle, ce numéro doit être unique, il est calculé automatiquement à partir du dernier numéro d'ordre enregistré (Cf. A. Entreprises)

Si la case n'est pas cochée, il faut saisir le numéro dans le champ N° qui s'affiche à côté.

MOIS DECLARE

Sélectionner le mois de paie à déclarer. Par défaut c'est le mois de paie en cours qui est affiché.

ETABLISSEMENT

Cocher le ou les établissement(s) concernée(s) par la déclaration.

Si tous les établissements sont concernés, laisser le choix par défaut : < Tous les Etablissements >

SALARIE

Cocher le ou les salarié(s) concernée(s) par la déclaration.

Si tous les salariés sont concernés, laisser le choix par défaut : < Tous les salariés >

ATTENTION : Pour les déclarations de nature 02 - Fin de contrat, 04 - Arrêt de travail et 05 - Reprise suite arrêt de travail, le salarié ne doit être présent qu'une seule fois dans la déclaration pour un même établissement. Ainsi, il est nécessaire de générer un fichier de déclaration distinct pour signaler un même événement concernant un salarié avec des contrats multiples chez le même employeur.

DECLARATION FRACTIONNEE

Si vous devez effectuer 2 déclarations DSN, cocher la case **Déclaration Fractionnée** et renseigner la période de paie concernée par la déclaration à générer :

1/2 concernera la 1ère période

2/2 concernera la 2^{ème} période

CADRE ETABLISSEMENT-SALARIE

Cliquer sur le bouton pour afficher la liste des salariés entrant dans le cadre des sélections précédentes. Il faut veiller à toujours cliquer sur ce bouton à chaque changement de paramétrage ou de choix dans les sélections précédentes.

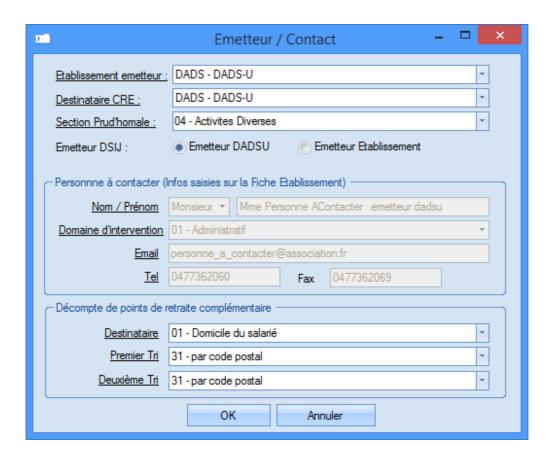
Cocher ensuite le ou les salarié(s) à traiter dans la déclaration.



PARAMETRAGE

🕮 EMETTEUR – CONTACT

Cliquer sur Emetteur Contact pour renseigner les informations de l'émetteur de la déclaration. Le paramétrage est le même que celui défini pour la DADS-U.



Choisir l'**Etablissement émetteur** de la déclaration ainsi que l'établissement **Destinataire du CRE** (Compte Rendu d'Exploitation). Pour ce dernier, l'adresse mail doit impérativement être renseignée dans la fiche établissement (Cf A. Fiche Etablissement Autres points).

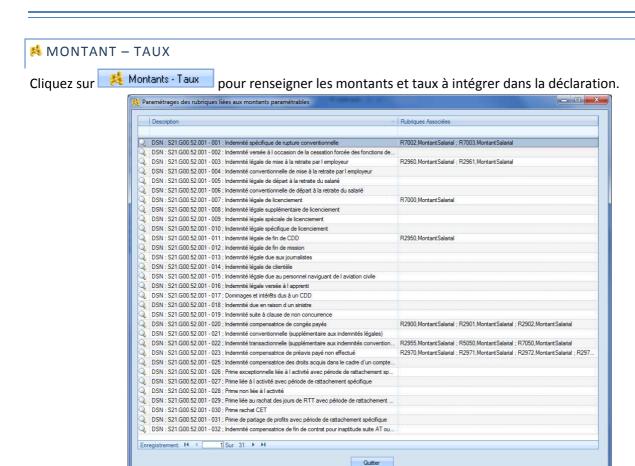
Le champ Section Prud'homale ne concerne pas la DSN mais la DADS-U.

Le champ **Emetteur DSIJ** permet de définir qui sera désigné comme émetteur lors de la génération des DSN de signalement d'arrêts de travail ou de reprise suite à arrêts de travail. Le choix *Emetteur DADS-U* définira l'émetteur-contact DSIJ de l'établissement défini juste au-dessus comme émetteur, le choix *Emetteur établissement* prendra l'émetteur-contact DSIJ de l'établissement employeur.

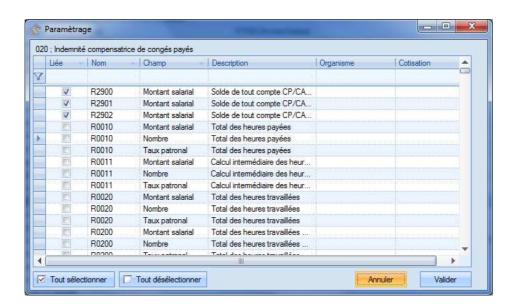
Le cadre **Personne à contacter** affiche les informations saisies dans la fiche établissement (Cf <u>A. Fiche</u> Etablissement Contacts).

Les champs du cadre Décompte de points de retraite complémentaire ne servent plus.





Le tableau ci-dessus présente les éléments de la déclaration à paramétrer. Chacun de ses éléments peut être reliés à une ou plusieurs rubrique(s) de paie. Pour lier un élément à une rubrique, double cliquer sur la ligne concernée. La fenêtre suivante s'ouvre :



Dans cette fenêtre de Paramétrage, sélectionner le montant, le nombre ou le taux à associer à l'élément de la déclaration en question en cochant la case en début de ligne.

ATTENTION : Il faut appuyer sur la touche Entrée après avoir cliqué sur la case pour que le choix soit validé, la ligne choisie se retrouve en début de liste.



Le renseignement de ces rubriques est facultatif. Il est évident que seules les lignes renseignées seront générées automatiquement dans le fichier de déclaration.

VALEURS PAR DEFAUT

Si les champs Convention collective, Statut catégoriel, Droit du travail et Code INSEE présents dans l'onglet Paramètres DADS-U/EDI dans la période d'activité du contrat de travail ne sont pas renseignés (Cf <u>A. Contrat de travail</u>), ce sont les valeurs par défaut paramétrées dans l'option DADS-U qui seront utilisées.

Remarque : Le renseignement de la convention collective est obligatoire dans la DSN. Si vous n'appliquez pas de convention collective, vous devez créer une codification dans le module Outils, Paramétrage, Table des codifications, Type : Convention collective en indiquant le code DADS-U "9999" dans une convention nommée "Sans convention".

NE PAS RENUMEROTER LES DECLARATIONS

Cette option concerne principalement les déclarations événementielles, elle permet de ne pas recalculer un nouveau numéro d'ordre pour la déclaration à envoyer. Cela peut être par exemple dans le cas d'un fichier généré une première fois mais contenant des anomalies, après correction, le fichier peut être regénéré avec le même numéro tant qu'il n'a pas été envoyé et accepté sur net-entreprises.

TEST / REEL

Cette option permet de choisir si le fichier doit contenir l'information "Fichier de test" ou "Fichier réel". La rubrique S10.G00.00.005 du fichier est donc renseignée à 01 en cas de test ou 02 en cas de fichier réel. Un fichier en test n'est pas transmis aux destinataires de la déclaration, il permet le contrôle et l'édition de bilans. Il peut être envoyé autant de fichiers en test que vous le souhaitez.

PHASE

Ce champ permet de choisir le format de déclaration : phase 1 ou phase 2 selon la déclaration voulue. Sachant que les déclarations au format "Phase 1" ne seront plus acceptées à partir des échéances de novembre 2015.



D. GENERATION DU FICHIER

GENERER LE FICHIER DSN

Un fichier DSN peut être généré à partir de 3 modules différents dans SOCIEL.Net : le module *PAIE*, le module *GESTION* et le module *SAISIE*.

MODULE PAIE

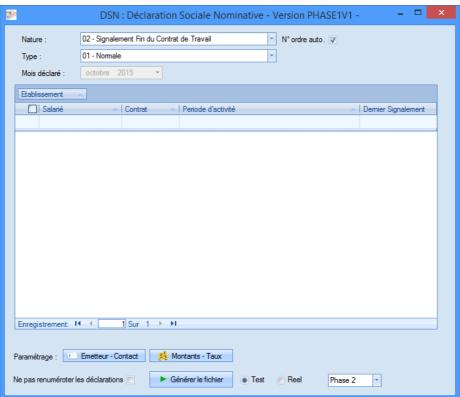
L'option **DSN** décrite au paragraphe précédent permet de générer tous les types de DSN qu'elle soit mensuelle ou événementielle.

Le bouton Générer le fichier permet de lancer le traitement.

MODULE GESTION

A partir de la liste des *Contrats de travail* (pour un traitement en masse) ou de la fiche contrat de travail (pour un traitement individuel), le bouton DSN présent dans la barre de boutons, permet de générer une DSN de type 02, c'est-à-dire pour déclarer une fin de contrat de travail.





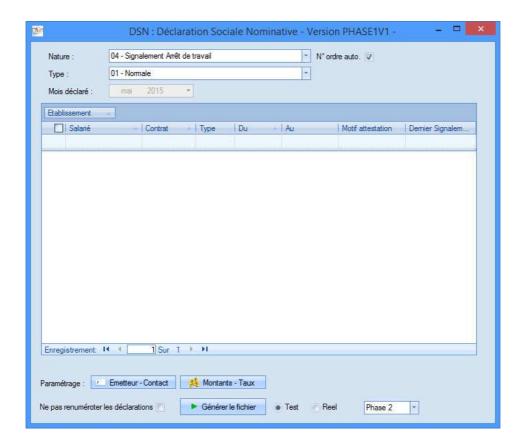


La nature de la déclaration ne peut être que le code 02. Pour les autres champs, se reporter au paragraphe précédent (<u>C. Le paramétrage de la DSN</u>)

MODULE SAISIE

A partir de la liste des **Absences** (pour un traitement en masse) ou de la fiche absence (pour un traitement individuel), le bouton DSN présent dans la barre de boutons, permet de générer une DSN de type 04 ou 5, c'est-à-dire pour déclarer un arrêt de de travail ou une reprise suite à un arrêt de travail.





La nature de la déclaration ne peut être que le code 04 ou le code 05. Pour les autres champs, se reporter au paragraphe précédent (<u>C. Le paramétrage de la DSN</u>).

COMPTE-RENDU DU TRAITEMENT

A la fin du traitement, une fenêtre s'ouvre avec soit un message indiquant qu'aucune anomalie n'a été trouvée, soit la liste des anomalies détectées.

Cf. G. GESTION DES ANOMALIES pour plus d'informations.



ENREGISTRER LE FICHIER GENERE

Le fichier généré s'appelle DSNnn AAAAMMJJHHMM.dsn.

Sachant que nn correspond à la nature de la déclaration (01 pour mensuelle, 02 pour fin de contrat, ...) et AAAAMMJJHHMM représente l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes de génération du fichier.

Ce nom est celui par défaut mais vous pouvez le modifier à votre guise en veillant toutefois à ne pas insérer d'espace dans sa dénomination sous peine de bloquer la suite du traitement.

Après confirmation, le programme enchaine automatiquement à l'Editeur DADS-U, ce qui vous permettra d'apporter d'éventuelles corrections.

Il faut impérativement enregistrer le fichier lorsque vous fermez l'éditeur soit en cliquant sur la croix, soit en cliquant sur Fichier / Enregistrer.

Si vous souhaitez ouvrir ce fichier ultérieurement, cliquez sur l'icône **Editeur DADS-U** qui est sur votre bureau, ou sur le bouton Visualiser / Modifier le fichier présent dans l'option *DADS-U* du module *PAIE*, puis **Fichier / Ouvrir** et sélectionnez le fichier enregistré précédemment.

IMPORTANT

Le fichier est modifiable par l'éditeur mais ces modifications ne sont pas répercutées dans Sociel.Net.



L'EDITEUR DADS-U



Double cliquez sur l'icône de l'éditeur DADS-U puis utilisez la fonction Ouvrir du menu Fichier pour ouvrir votre fichier FICDASU.

Vous pouvez également utiliser le bouton DADS-U du module PAIE de SOCIEL.Net.

Visualiser / Modifier le fichier

présent dans l'option

PRECISION SUR LE FORMAT DU FICHIER DSN

Le fichier de déclaration DSN se présente ainsi (liste des structures et blocs) :

Structure S10: Emetteur de l'envoi

Structure S20 : Nature de l'envoi

Structure S21.G00.06: Entreprise

Structure S21.G00.11: Etablissement

Structure S21.G00.15: Adhésion Prévoyance sans personnel couvert Structure S21.G00.30: Versement Organisme de Protection Sociale

Structure S21.G00.30: Bordereau de cotisation due

Structure S21.G00.23: Cotisation agrégée

Structure S21.G00.30: Individu

Structure S21.G00.31: Changements Individu

Structure S21.G00.40: Contrat

Structure S21.G00.41: Changements Contrat

Structure S21.G00.60: Arrêt de Travail Structure S21.G00.62: Fin du Contrat

Structure S21.G00.63: Préavis de fin de Contrat

Structure S21.G00.65 : Autre suspension de l'exécution du Contrat

Structure S21.G00.70: Affiliation Prévoyance

Structure S21.G00.72: Changements Affiliation Prév.

Structure S21.G00.71: Retraite Complémentaire

Structure S21.G00.50: Versement Individu

Structure S21.G00.51: Rémunération

Structure S21.G00.53: Activité

Structure S21.G00.52: Prime, gratification et indemnité

Structure S21.G00.54: Autre élément de revenu brut

Structure S21.G00.78: Base assujettie

Structure S21.G00.79: Composant de base assujettie

Structure S21.G00.81: Cotisation individuelle

Structure S21.G00.85: Lieu de travail

Structure S90: Total de l'envoi

La présence de certains blocs dépend de la nature du fichier DSN généré.

Par exemple : le bloc "S21.G00.50 - Versement individu" n'est présent que pour les DSN "Mensuelle (01)" ou "Signal Fin de Contrat (02)".



Précisions de vocabulaire :

 Structure
 (exemple : S10)

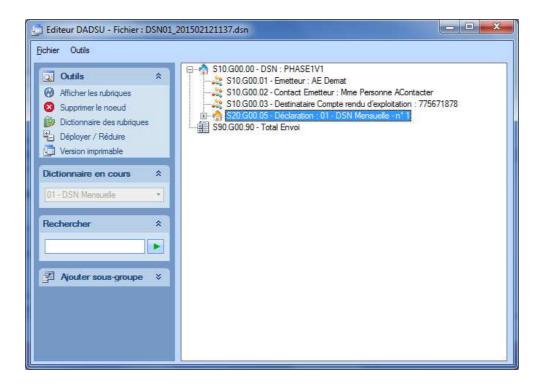
 --Groupe
 (exemple : S10.G00)

 ----Bloc
 (exemple : S10.G00.00)

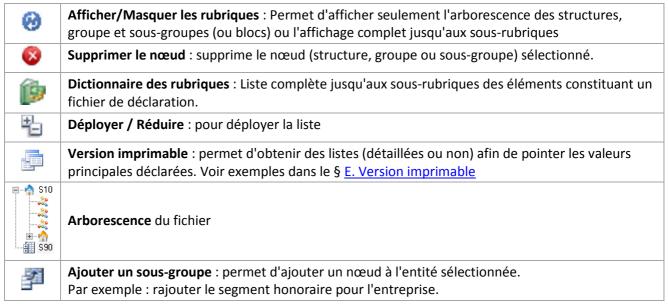
 -----Rubrique
 (exemple : S10.G00.00.001)

□ L'OUTIL EDITEUR DADS-U

Remarque : si vous modifiez des valeurs directement dans l'éditeur, vous ne devez pas régénérer de fichier sinon ces modifications seront perdues.



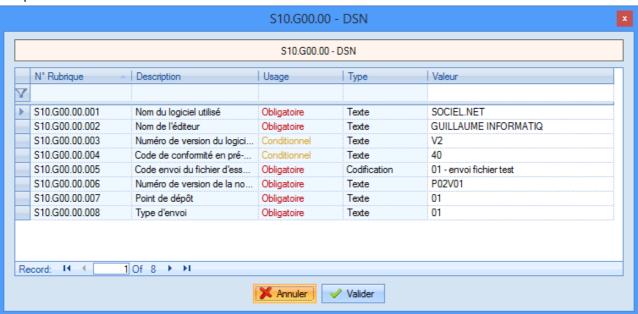
Légende





造 CONTROLE DES DONNEES PAR L'EDITEUR DADS-U

Cliquer sur te faire un clic droit sur le nœud pour accéder au détail de l'enregistrement : faire les corrections ou compléments de saisie si nécessaire.

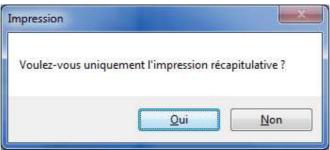


Champ	Commentaire
No Rubrique	Référence du champ
Description	Libellé du champ
Usage Obligatoire : Indique que le champ doit obligatoirement être renseigné.	
	Pour une valeur nulle, saisir 0.
	Conditionnel: La présence du champ dépend d'un autre champ, il peut être obligatoire
	ou facultatif. Se référer au cahier des charges pour plus de précisions.
	Facultatif : Le champ n'est pas obligatoire. Si rien ne doit être indiqué, ne pas saisir
	d'espace pour du texte ou de 0 pour du numérique. Laisser la mention [non renseigné]
	qui correspond au champ vide.
Туре	Texte : Le champ peut contenir des lettres et/ou des chiffres
	Numérique : Le champ ne peut contenir que des chiffres et éventuellement un
	séparateur décimal.
	Date : le champ doit être une date.
	Codification : La valeur du champ correspond à une table dont le détail s'obtient en
	cliquant dans la zone valeur puis sur la liste déroulante.
Valeur	Valeur du champ.
	[non renseigné]: correspond à un champ vide.



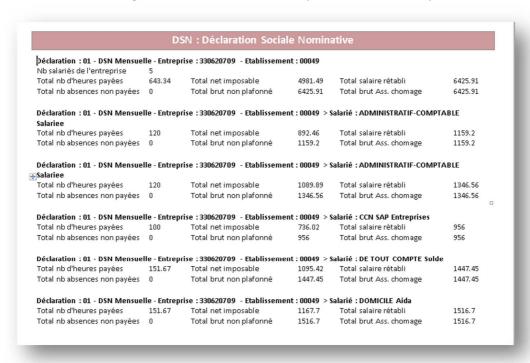
J VERSION IMPRIMABLE

Cette option permet d'avoir la liste papier des données de votre DSN. Cliquer sur Version Imprimable :



Après avoir répondu au message (voir explication ci-dessous), le programme vous demande d'enregistrer le document généré puis ouvre ce document.

→ En répondant Oui à ce message, vous obtenez la liste récapitulative, voir exemple :



→ En répondant Non à ce message, vous obtenez la liste complète sur laquelle est détaillée chaque période d'activité ainsi que le contenu de chaque rubrique. Exemple :



		D	SN : Déclaration Soci	ale Nomir	native	
Emetteur : AE Den	nat					
\$10.G00.01.001	Siren de l'é	metteur de	e l'envoi	775	671878	
\$10.G00.01.002	Nic de l'ém	etteur de l	envoi	001	86	
\$10.G00.01.003	Nom ou rai	son sociale	de l'émetteur	AE	Demat	
\$10.G00.01.006	Localité			RICA	MARIE	
Contact Emetteur	: Mme Perso	nne ACon	tacter			
\$10.G00.02.002	Nom et pré	nom de la	personne à contacter	Mm	e Personne AContacter	
\$10.G00.02.004	Adresse me	l du conta	ct émetteur	per	onne_a_contacter@association.fr	r
\$10.G00.02.005	Adresse tél	éphonique		047	7362060	
Destinataire Comp	te rendu d'e	x: 7756	71878			
\$10.G00.03.001	Siren de l'e	ntreprise o	lestinataire du compte rendu	775	671878	
\$10.G00.03.002	Nic de l'éta	blissement	destinataire du Compte Rendu	001	86	
\$10,G00,03,003	Adresse me	l du destin	ataire du Compte Rendu d'Exploi	tation soci	el_destinataire_CRE@guillaume-ir	nformatique.com
Déclaration : 01 - \$20,G00,05,004			déclaration	1		
\$20,G00,05,005	Date du mo				09/2014	
Déclaration : 01 -	DSN Mensue	lle-n°1>	Entreprise : 330620709			
S21.G00.06.001	Siren de l'e	ntreprise o	léclarée	330	620709	
\$21.G00.06.002	Nic de l'éta	blissement	siège	000	49	
S21.G00.06.003	Code APEN	1		881	0A	
\$21.G00.06.005	Code posta	L		426	00	
S21.G00.06.006	Localité			CHA	LAIN LE COMTAL	
Déclaration : 01 - I		lle-n°1>	Entreprise: 330620709 > Eta	blissement: 0	0049	
Total nb d'heures		120	Total net imposable	1089.89	Total salaire rétabli	1346.56
Total nb absences		0	Total brut non plafonné	1346.56	Total brut Ass. chomage	1346.56
\$21.G00.11.001	NIC			000	49	
S21.G00.11.002	Code APET			881	0A	
S21.G00.11.004	Code posta	1		426	00	
					LAIN LE COMTAL	

Ci-dessus la partie Entreprise, ci-après un extrait de salarié.

Déclaration : 01 - l Salariee	OSN Mensuelle - n° 1 > Entreprise : 330620709 > Etablissen	nent : 00049 > Salarié : ADMINISTRATIF-COMPTABLE
521.G00.30.001	Numéro d'inscription au répertoire	2600542147001
\$21,G00,30,002	Nom de famille	COMPTABLE
\$21.G00.30.003	Nom d'usage, nom marital	ADMINISTRATIF-COMPTABLE
521.G00.30.004	Prénoms	Salariee
521.G00.30.006	D de naissance	17/05/1960
\$21.G00.30.007	Commune ou localité de naissance	DOM TOM
\$21.G00.30.008	Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Rue Debit-Credit
521.G00.30.009	Code postal	42130
521.G00.30.010	Localité	BOEN
\$21.G00.30.013	Codification UE	01 - français
521.G00.30.014	Code département de naissance	42
521.G00.30.015	Pays de naissance	MQ
521.G00.40.001 521.G00.40.002	Date de debut du contrat de travail Code statut catégoriel conventionnel	17/05/1988 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce,
521.G00.40.002	Code statut catégoriel conventionnel	06 - employé administratif d'entreprise, de commerce,
521.G00.40.003	Code statut catégoriel Agirc Arrco	04 - non cadre
\$21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	563b - Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses
521.G00.40.006	Libelle de l'emploi	Personnel d'encadrement et de direction (DUCS - anc
521.G00.40.007	Code nature du contrat de travail ou du conventionnement	01 - contrat a duree indeterminee
521.G00.40.008	Code intitule du contrat de travail	99
\$21.G00.40.009	Numéro de Contrat	000046001
521.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la	151.67
521.G00.40.013	Quotité de travail du contrat de travail	120.00
521.G00.40.014	Code modalité d'exercice du travail	20 - temps partiel
521.G00.40.015	Salaire de référence porté par le contrat	1346.56
521.G00.40.017	Code convention collective applicable	2941
521.G00.40.018	Code régime obligatoire risque maladie	200 - regime general
	OSN Mensuelle - n° 1 > Entreprise : 330620709 > Etablissem : 000046001 > Paie : 30/09/2014	nent : 00049 > Salarié : ADMINISTRATIF-COMPTABLE
	Date de versement	
\$21.G00.50.002	Rémunération nette imposable	1089.89
	OSN Mensuelle - n° 1 > Entreprise : 330620709 > Etablissem : 000046001 > Paie : 30/09/2014 > Rémuneration : du 01,	
\$21.G00.51.001	Date de début de période	01/09/2014
521.G00.51.002	Date fin de période	30/09/2014
S21.G00.51.003	Travail rémunéré	120.00
S21.G00.51.005	Rémunération brute non plafonnée	1346.56
\$21.G00.51.007	Salaire brut soumis à contribution d'assurance chômage	1346.56
	Salaire rétabli - reconstitué	1346.56
521.G00.51.008	251144	nent : 00049 > Salarié : ADMINISTRATIF-COMPTABLE
Déclaration : 01 - I	: 000046001 > IRC : A700	



F. CONTROLE DES DONNEES PAR LE PROGRAMME DE CONTROLE NET ENTREPRISES

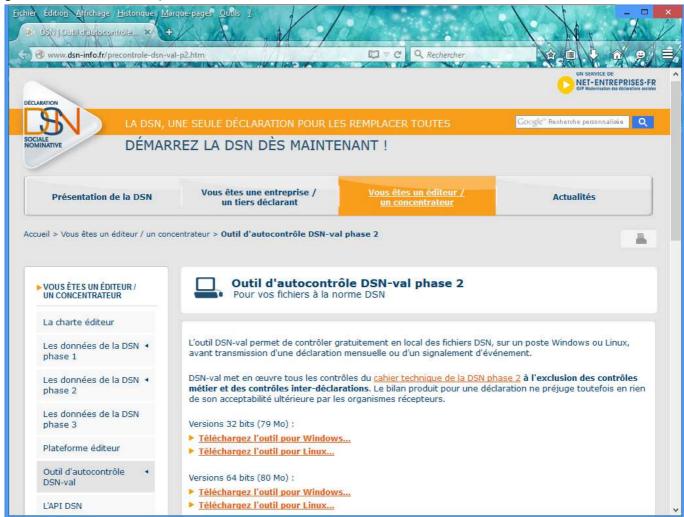
TELECHARGER LE PROGRAMME DE CONTROLE DSN

Il est impératif de lancer ce programme de contrôle avant de transmettre votre fichier à Net Entreprises afin de vérifier sa conformité avec le cahier des charges DSN et avant de faire des modifications dans l'éditeur car des anomalies peuvent encore être détectées à ce niveau.

Vous pouvez télécharger le programme de contrôle via le site :

http://www.dsn-info.fr/precontrole-dsn-val-p2.htm

Il existe autant de versions de programme de contrôle que de versions du cahier technique de la DSN. Veillez à bien utiliser le programme qui correspond à la version du fichier (Programme de contrôle Phase 2 pour un fichier généré en format Phase 2).



Il est impératif de corriger toutes les lignes en anomalie bloquante.

Seuls les avertissements peuvent être ignorés.

Si des anomalies ressortent sur des codes inconnus, il faut modifier le code DADS-U de la codification utilisée dans la *Table de codifications* correspondante.

Il faudra alors régénérer le fichier et reprendre les séquences de travail expliquées dans ce manuel depuis le paragraphe <u>D. Génération du fichier</u>.



UTILISER LE PROGRAMME DE CONTROLE DSN

	Programme de contrôle	
	Barre de boutons	Descriptif complémentaire
	Pour choisir le fichier à contrôler et lancer automatiquement le contrôle	
	Pour lancer le contrôle du fichier sélectionné	
S	Pour ouvrir la vue Norme	Cette option affiche un nouvel onglet qui reprend l'arborescence du fichier et, pour chaque entité (bloc et rubrique), décrit son nom complet, son usage (obligatoire, conditionnel,), sa nature (numérique, énumération avec liste des valeurs autorisées,), les contrôles appliqués
•	Pour exporter le bilan de contrôle	Cette option permet de choisir le format d'export : XML ou HTML, et le répertoire dans lequel enregistrer le bilan. Cela permet d'envoyer au destinataire le bilan pour analyse. Pour ce qui concerne SOCIEL.Net, le format HTML est plus facile à analyser, c'est donc cette version qu'il est préférable de nous transmettre.
×	Pour modifier les paramètres	Cela concerne l'affichage des anomalies trouvées.
Θ	Pour mettre à jour l'application	
?	Pour afficher l'aide en ligne	
U	Pour quitter l'application	
ĹŠV VAL	Onglet DSN-VAL	
Cadre Résumé	Affiche un résumé du bilan de contrôle	Détail des anomalies trouvées (nombre d'anomalies, bloquantes ou non), nom et chemin d'accès du fichier contrôlé, sa taille et le nombre de lignes trouvées, nombre de salariés, nombre de déclarations et détail des valides ou non valides.
Cadre Anomalie	Liste détaillée des anomalies trouvées	A partir de cette liste, il est possible, par un clic droit sur la ligne d'anomalie, d'afficher la vue Norme (voir bouton décrit ci-dessus) ou la vue Salarié . Cette vue explique plus précisément l'anomalie sélectionnée contrairement à la vue Norme qui reste un descriptif générique de la rubrique sélectionnée.
Cadre Détail de l'anomalie	Descriptif de l'anomalie sélectionnée	



G. GESTION DES ANOMALIES

LES ANOMALIES AVANT LA GENERATION

ANOMALIE	SOLUTION
Vous ne pouvez pas générer plusieurs déclarations	En décochant le champ No d'ordre automatique, vous pouvez affecter un numéro d'ordre choisi mais dans ce cas, la
avec le même n° d'ordre	déclaration ne peut contenir qu'un seul signalement d'événement.
Le n° de la déclaration est invalide	Le numéro de déclaration saisi est à zéro, il doit être valorisé.
Vous ne pouvez pas générer plusieurs annulations de déclaration en même temps	Le type de déclaration Annule et remplace ne peut être demandé que pour un signalement d'événement à la fois.
·	En cas d'annulation avec numérotation automatique, toutes les déclarations annulées doivent avoir déjà été envoyées. Il faut décocher les lignes qui n'ont jamais été déclarées.
Déclaration avec numérotation automatique impossible car les dernières déclarations effectuées ne sont pas de même nature	Une déclaration "Annule et Remplace" doit être de même nature que la déclaration qu'elle remplace.
Pas de code DADSU de paramétré en table de	Module Outils, Paramétrage :
codification pour ce type d'absence	II faut renseigner le code DADS-U du code absence.
Vous avez sélectionné plus d'une absence pour un même Salarié, Traitement impossible.	Le signalement d'absence ne prévoit pas de déclarations multiples pour un même salarié. Il faut procéder en deux temps.



LES ANOMALIES AU MOMENT DE LA GENERATION

Niveau Critique :

(1)	Elevé	L'anomalie provoque un blocage de la génération du fichier de déclaration
<u> </u>	Moyen	L'anomalie ne provoque pas de blocage au niveau de Sociel.net mais le fichier généré risque d'être rejeté par le programme de contrôle DSN si aucune correction n'est apportée
(1)	Bas	Message d'information

	ANOMALIE	SOLUTION
	010 - EMETTEUR	
(1)	010 - EMETTEUR : <emetteur> - Rubrique Obligatoire : <ville>-(S10.G00.01.006)</ville></emetteur>	Module Gestion, Etablissement : Il faut renseigner l'adresse complète de l'établissement défini comme émetteur de la déclaration.
	020 à 029 - EMETTEUR - CONTACT	
<u>(1)</u>	021 - CONTACT EMETTEUR : - Rubrique Obligatoire : <civilité> - (S10.G00.02.001)</civilité>	Module Gestion, Etablissement, Onglet Paramétrage des éditions, Cadre Contacts Etablissement : Il faut renseigner la civilité pour le contact "Emetteur DADS-U".
	022 - CONTACT EMETTEUR : - Rubrique Obligatoire : <nom -="" prénom=""> - (S10.G00.02.002)</nom>	Module Gestion, Etablissement, Onglet Paramétrage des éditions, Cadre Contacts Etablissement : Il faut renseigner les nom et prénom du contact "Emetteur DADS-U".
(1)	023 - CONTACT EMETTEUR : - Rubrique Obligatoire : <code d'intervention="" domaine=""> - (S10.G00.02.003)</code>	Module Gestion, Etablissement, Onglet Paramétrage des éditions, Cadre Contacts Etablissement : Il faut renseigner le domaine d'intervention du contact "Emetteur DADS-U".
(1)	024 - CONTACT EMETTEUR : - Rubrique Obligatoire : <email> - (S10.G00.02.004)</email>	Module Gestion, Etablissement, Onglet Paramétrage des éditions, Cadre Contacts Etablissement : Il faut renseigner l'adresse mel du contact "Emetteur DADS-U".
(1)	025 - CONTACT EMETTEUR : - Rubrique Obligatoire : <tel> - (S10.G00.02.005)</tel>	Module Gestion, Etablissement, Onglet Paramétrage des éditions, Cadre Contacts Etablissement : Il faut renseigner le numéro de téléphone du contact "Emetteur DADS-U".
	030 à 039 - DESTINATAIRE CRE	
<u> </u>	031 - DESTINATAIRE CRE : - Rubrique Obligatoire : <siret> - (S10.G00.03.001 002)</siret>	Module Gestion, Etablissement : Il faut renseigner le SIRET de l'établissement défini comme destinataire du Compte-Rendu d'Exploitation.
(1)	032 - DESTINATAIRE CRE : - Rubrique Obligatoire : <email> - (S10.G00.03.003)</email>	Module Gestion, Etablissement : Il faut renseigner l'adresse mel de l'établissement défini comme destinataire du Compte-Rendu d'Exploitation.



	040 à 049 - CONTACT	(DSN 04)
	040 - CONTACT DECLARE : - Donnée absente dans	Module Gestion, Etablissement :
	Sociel.Net (S20.G00.07)	Il faut créer le contact "Emetteur DSIJ" de l'établissement
		émetteur. Module Gestion, Etablissement :
	041 - CONTACT DECLARE : - Rubrique Obligatoire :	Il faut renseigner les nom et prénom du contact "Emetteur
	<nom -="" prénom=""> - (S20.G00.07.001)</nom>	DSIJ" de l'établissement émetteur.
	042 - CONTACT DECLARE : - Rubrique Obligatoire :	Module Gestion, Etablissement :
	<pre><email> - (\$20.G00.07.002)</email></pre>	Il faut renseigner l'adresse mel du contact "Emetteur DSIJ"
	2.110.11 (020.000.07.002)	de l'établissement émetteur.
<u> </u>	043 - CONTACT DECLARE : - Rubrique Obligatoire :	Module Gestion, Etablissement : Il faut renseigner le numéro de téléphone du contact
	<tel> - (S20.G00.07.003)</tel>	"Emetteur DSIJ" de l'établissement émetteur.
	050 à 059 - ENTREPRISE	
_	050 - ENTREPRISE : <entreprise> - Rubrique</entreprise>	Module Gestion, Entreprise :
•	Obligatoire : <ville> - (S21.G00.06.006)</ville>	Il faut renseigner l'adresse complète de l'entreprise.
	060 à 069 - ETABLISSEMENT	
-	060 - ETABLISSEMENT : <etablissement> - Rubrique</etablissement>	Module Gestion, Etablissement :
	Obligatoire : <ville> - (S21.G00.11.005)</ville>	Il faut renseigner l'adresse complète de l'établissement.
	070 à 077 - SALARIE	(Fiche Salarié)
	070 - SALARIE : <salarié> - Rubrique Absente :</salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le No
<u> </u>	<numero ss=""> - (S21.G00.30.001) : Identification</numero>	d'affiliation au régime général du salarié.
	temporaire par le NTT	Cf <u>A. Dans la fiche Salarié</u>
	070 - SALARIE : <salarié> - Rubrique Incorrecte :</salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut vérifier le No SS saisi et/ou
<u> </u>	<numero ss=""> - (S21.G00.30.001) : incompatible</numero>	la date de naissance.
	avec la date de naissance	
<u> </u>	072 - SALARIE : <salarié> - Rubrique Absente :</salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le prénom du
	<prénom> - (S21.G00.30.004)</prénom>	salarié.
(1)	073 - SALARIE : <salarié> - Rubrique Obligatoire :</salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner la date de
	<date de="" naissance=""> - (\$21.600.30.006)</date>	naissance.
<u> </u>	074 - SALARIE : <salarié> - Rubrique absente : <lieu< td=""><td>Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le lieu de</td></lieu<></salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le lieu de
	de Naissance> - (S21.G00.30.007)	naissance du salarié.
<u> </u>	075 - SALARIE : <salarié> - Rubrique incorrecte :</salarié>	Module Gestion, Salarié: Il faut renseigner l'adresse du
	<pre><adresse> - (S21.G00.30.008)</adresse></pre>	salarié.
	076 - SALARIE : <salarié> - Rubrique Absente : <département de="" naissance=""> - (S21.G00.30.014)</département></salarié>	
<u> </u>	impossible de reconstituer le département de	Module Gestion, Salarié: Il faut vérifier la saisie du No SS.
	naissance à partir du NIR	
	077 - SALARIE : <salarié> - Rubrique Absente : <pays< td=""><td>Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le pays de</td></pays<></salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le pays de
4	de Naissance> - (\$21.G00.30.015)	naissance.
	090 à 099 - CONTRAT	(Contrat de travail)
	090 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique absente :</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que le code Statut
_	<code catégoriel="" conventionnel="" statut=""> -</code>	catégoriel n'est pas paramétré dans le contrat de travail et
<u> </u>	(S21.G00.40.002), pour la période d'activité <a< td=""><td>qu'il n'est pas non plus défini dans les valeurs par défaut</td></a<>	qu'il n'est pas non plus défini dans les valeurs par défaut
	partir du>	dans le Module Paie, DADS-U - N4DS .
1	i *	



	090 à 099 - CONTRAT	(Contrat de travail - Suite)
	090 - CONTRAT : <salarié> - (06) Valeur par défaut</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que le code Statut
(1)	attribuée pour la Rubrique : <code catégoriel<="" statut="" td=""><td>catégoriel n'est pas paramétré dans le contrat de travail et</td></code>	catégoriel n'est pas paramétré dans le contrat de travail et
~	Conventionnel> - (S21.G00.40.002), pour la période	que c'est la valeur par défaut renseignée dans l'option
	d'activité 	DADS-U qui a été déclarée.
	091 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique absente :</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que le code INSEE
	<code catégorie="" code<="" ou="" professionnelle="" socio="" td=""><td>n'est pas paramétré dans le contrat de travail et qu'il n'est</td></code>	n'est pas paramétré dans le contrat de travail et qu'il n'est
<u> </u>	INSEE> - (S21.G00.40.004), pour la période d'activité	pas non plus défini dans les valeurs par défaut dans le
		Module Paie, DADS-U - N4DS.
	091 - CONTRAT : <salarié> - (9999x) Valeur par</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que le code INSEE
	défaut attribuée pour la Rubrique : <code catégorie<="" td=""><td>n'est pas paramétré dans le contrat de travail et que c'est la</td></code>	n'est pas paramétré dans le contrat de travail et que c'est la
€	Socio Professionnelle ou Code INSEE> -	valeur par défaut renseignée dans l'option DADS-U qui a été
	(S21.G00.40.004), pour la période d'activité <a< td=""><td>déclarée.</td></a<>	déclarée.
	partir du>	ueciai ee.
	092 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique absente :</salarié>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Période
<u> </u>	<type contrat="" de="" du="" nature="" travail=""> -</type>	d'activité : Il faut renseigner le code Type/Nature du
<i></i>	(S21.G00.40.007), pour la période d'activité <a< td=""><td>contrat.</td></a<>	contrat.
	partir du>	contract.
	092 - CONTRAT : <salarié> - (02) Valeur par défaut</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que les contrats
(1)	attribuée pour la Rubrique : <type du<="" nature="" td=""><td>dont le Type/Nature est à 25 CAE ou à 26 Contrat avenir,</td></type>	dont le Type/Nature est à 25 CAE ou à 26 Contrat avenir,
~	contrat de travail> - (S21.G00.40.007), pour la	codes inactifs dans le dernier cahier des charges, auront la
	période d'activité 	valeur 02 CDD déclarée dans la rubrique S21.G00.40.007.
	093 - SALARIE : <salarié> , Rubrique absente :</salarié>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Période
4	<intitulé contrat="" de="" travail=""> pour la période</intitulé>	d'activité : Il faut renseigner l'intitulé du contrat.
	d'activité <du au=""></du>	
	093 - CONTRAT : <salarié> - (40/41) Valeur par</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que les contrats
	défaut attribuée pour la Rubrique : <intitulé du<="" td=""><td>dont le Type/Nature est à 25 CAE ou à 26 Contrat avenir,</td></intitulé>	dont le Type/Nature est à 25 CAE ou à 26 Contrat avenir,
(1)	Contrat de travail> - (S21.G00.40.008), pour la	codes inactifs dans le dernier cahier des charges, auront la
	période d'activité 	valeur 41 CUI-CAE ou 40 Contrat avenir déclarée dans la
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	rubrique S21.G00.40.008.
	094 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique Obligatoire :</salarié>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Informations
	Coate fin Prévisionnelle de Contrat> -	générales : Pour les CDD, la date de fin de contrat est
	(S21.G00.40.010), pour la période d'activité <du< td=""><td>obligatoire. Si elle ne peut pas être renseignée, il faut alors</td></du<>	obligatoire. Si elle ne peut pas être renseignée, il faut alors
	au>	indiquer la date de fin prévue dans le champ du même
		nom.
	095 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique absente :</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que le code
<u> </u>	<code collective="" convention=""> - (S21.G00.40.017),</code>	Convention collective n'est pas paramétré dans le contrat
	pour la période d'activité 	de travail et qu'il n'est pas non plus défini dans les valeurs
	OOE CONTRATIZECIONIÁS (OOOO) Valarra aar	par défaut dans le Module Paie, DADS-U - N4DS .
	095 - CONTRAT : <salarié> - (9999) Valeur par</salarié>	Message d'avertissement pour signaler que le code
€	défaut attribuée pour la Rubrique : <code< td=""><td>Convention collective n'est pas paramétré dans le contrat</td></code<>	Convention collective n'est pas paramétré dans le contrat
	Convention Collective> - (\$21.G00.40.017), pour la	de travail, c'est la valeur par défaut renseignée dans
	période d'activité <du au=""></du>	l'option DADS-U qui a été déclarée.



	090 à 109 - CONTRAT	(Contrat de travail - Suite)
A	096 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique incorrecte : <code -="" maladie="" risque="" régime="" vieillesse=""> - (S21.G00.40.018), pour la période d'activité <a partir du ></a </code></salarié>	Module Gestion, Salarié : Il faut renseigner le Type de régime général du salarié (associé au No immatriculation SS, MSA,).
<u> </u>	097 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique à zéro : <temps de="" mensuel="" travail=""> - (S21.G00.40.013), pour la période d'activité <du au=""></du></temps></salarié>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Période d'activité: Pour les contrats Variables, le temps de travail mensuel est calculé à partir de l'horaire théorique. Ce champ est obligatoire surtout pour le salaire de référence (Cf Anomalie 098).
•	098 - CONTRAT : <salarié> - Valeur à zéro non autorisée pour la Rubrique : <salaire de="" référence=""> - (S21.G00.40.015), la nature du contrat est <> '99', pour la période d'activité <du au=""></du></salaire></salarié>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Période d'activité : Pour les contrats Variables, le salaire de référence est calculé à partir de l'horaire théorique. Ce champ est obligatoire.
<u> </u>	099 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique à zéro : <salaire rétabli=""> - (S21.G00.51.008), pour la période d'activité <du au=""></du></salaire></salarié>	Message pour signaler que le salaire rétabli n'a pas pu être calculé. Cette rubrique n'est obligatoire qu'en cas de travail incomplet sur la période déclarée. Dans ce cas, il faut renseigner la rubrique dans l' Editeur DADS-U .
<u> </u>	100 - CONTRAT : <salarié> - Rubrique incorrecte: <motif cdd="" recours=""> - (S21.G00.40.021), pour la période d'activité <du au=""></du></motif></salarié>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Période d'activité: Pour les contrats CDD, il faut indiquer le motif de recours. Le motif "Autres" est utilisé en table DADS-U mais n'est plus d'actualité pour la DSN, il faut donc renseigner le motif réel selon les autres choix proposés.
<u> </u>	101 - CONTRAT : <salarié> - Valeur à zéro non autorisée pour la Rubrique : <salaire brut="" soumis=""> - (S21.G00.51.013), pour la période d'activité <du au=""></du></salaire></salarié>	Module Paie, Rubriques et Cumuls : Il faut vérifier l'affectation des cumuls CSI et C51011002, une même rubrique ne peut pas être affectée à ces deux cumuls simultanément.
<u> </u>	102 - CONTRAT : <salarié> - Valeur à zéro non autorisée pour la Rubrique : <montant heures<br="">Supp/Comp> - (S21.G00.51.013), pour la période d'activité <du au=""></du></montant></salarié>	Module Paie, Données mensuelles, Période Réguls salaire, primes: Le calcul du montant d'heures supp. ou complémentaire à déclarer a retourné une valeur soit négative, soit nulle. Il faut donc vérifier la cohérence entre la saisie de la régularisation (code 011 - (02) Rappel de paie sur heures supplémentaires) et le montant réellement présent en paie.
A	103 - CONTRAT : <salarié> - Valeur à zéro non autorisée pour la Rubrique : < Nb Heures Supp/Comp > - (S21.G00. 51.012), pour la période d'activité <du au=""></du></salarié>	Module Paie, Données mensuelles, Période Réguls salaire, primes: Le calcul du nombre d'heures supp. ou complémentaire à déclarer a retourné une valeur soit négative, soit nulle. Il faut donc vérifier la cohérence entre la saisie de la régularisation (code 011 - (02) Rappel de paie sur heures supplémentaires) et les heures réellement présentes en paie.



	110 à 119 - ABSENCE	(Saisie Congés / Absences)
	110 - ABSENCE : <salarié> - Rubrique Obligatoire :</salarié>	Module Saisie, Congés absences : La date du dernier jour
	<date dernier="" jour="" travaillé=""> - (S21.G00.60.002),</date>	de travail payé n'est pas renseignée. Ce champ est
	Absence <du au=""></du>	obligatoire.
	111 - ABSENCE : <salarié> - Rubrique Obligatoire :</salarié>	Module Gestion, Etablissement :
	<compte (subrogation)="" bancaire="" de="" l'employeur=""></compte>	Il faut renseigner le RIB lié aux salaires prestataires dans
	- (S21.G00.60.007), Absence du < au>	l'établissement employeur.
		Anomalie supprimée en v 2.0.35.0.
	114 - ABSENCE : <salarié> - Rubrique incorrecte :</salarié>	Le cahier technique de la phase 2 a été mis à jour après sa
	<motif d'arrêt="" de="" travail=""> - (\$21.G00.60.001) pour</motif>	publication pour supprimer le contrôle fait sur les arrêts de
<u> </u>	les natures de déclaration différentes de 01 ou 06,	travail ayant pour motifs l'accident de travail, de trajet ou la
	Absence du < au>	maladie professionnelle qui ne pouvaient pas être présents
	Absence du \ au>	dans une DSN de nature 04 - Arrêt de travail ou 05 - Reprise
		suite Arrêt de travail.
	120 à 129 - FIN DE CONTRAT	(Contrat de travail)
	120 - FIN DE CONTRAT : <salarié> - Rubrique</salarié>	DSN 01:
_	Obligatoire : <motif de="" rupture=""> -</motif>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Informations
•	(S21.G00.62.002), pour la période d'activité <du< td=""><td>générales : En cas de départ, le motif de rupture est</td></du<>	générales : En cas de départ, le motif de rupture est
	au>	obligatoire.
	121 - FIN DE CONTRAT : <salarié> - Rubrique</salarié>	DSN 02:
_	Obligatoire : <date de="" dernier="" et<="" jour="" td="" travaillée=""><td>Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :</td></date>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :
	payée> - (S21.G00.62.006), pour la période	La date du dernier jour de travail payé est une information
	d'activité <du au=""></du>	obligatoire.
	122 - FIN DE CONTRAT : <salarié> - Rubrique</salarié>	DSN 02 :
	absente : <date de="" de<="" notification="" rupture="" td=""><td>Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :</td></date>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :
4	contrat (pour ce motif de rupture)> -	La date de notification de rupture n'est obligatoire que pour
	(S21.G00.62.003), pour la période d'activité <du< td=""><td>certains cas de motifs de rupture. Se reporter au cahier</td></du<>	certains cas de motifs de rupture. Se reporter au cahier
	au>	technique pour plus de précision.
	123 - FIN DE CONTRAT : <salarié> - Rubrique</salarié>	DSN 02:
_	absente : <date de="" de<="" engagement="" la="" procédure="" td=""><td>Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :</td></date>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :
<u> </u>	licenciement (pour ce motif de rupture) > -	La date d'engagement de la procédure de licenciement
	(S21.G00.62.005), pour la période d'activité <du< td=""><td>n'est obligatoire que pour certains cas de motifs de rupture.</td></du<>	n'est obligatoire que pour certains cas de motifs de rupture.
	au>	Se reporter au cahier technique pour plus de précision.
	124 - FIN DE CONTRAT : <salarié> - Rubrique</salarié>	DSN 02 :
	absente : <date conventionnelle<="" rupture="" signature="" td=""><td>Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :</td></date>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :
<i>.</i>	(pour ce motif de rupture) > - (S21.G00.62.004),	La date de signature de la convention de rupture
	pour la période d'activité <du au=""></du>	conventionnelle est obligatoire si le code motif de rupture
	125 - FIN DE CONTRAT : <salarié> - (90) Valeur par</salarié>	est égal à "43". DSN 02 :
	défaut attribuée pour la Rubrique : <type de<="" th=""><th>Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :</th></type>	Module Gestion, Contrat de Travail, Onglet Pôle Emploi :
(1)	réalisation du préavis (pas de date de préavis	Lorsque les informations concernant le préavis ne sont pas
~	renseignée) > - (S21.G00.63.001), pour la période	renseignées, le code "90 - Pas de clause de préavis
	d'activité <du au=""></du>	applicable" est affecté par défaut à la rubrique.
	a activite NDa au	applicable est affecte par actaut a la rubfique.



ılletin de paie ı de la localité
de la localité
de la localité
ı de la localité
de la localité
ment d'une
ou du code
és : II faut
de fourni par
<u>es</u>).
t parce que le
rsements aux
sait pas par
de paiement
de palement
t